

CÉRESTE



Luberon

Mairie de CÉRESTE
Alpes de Haute Provence

**COMPTE-RENU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**du jeudi 2 juillet 2020
Salle de la Gardette**

Etaient présents: Gérard BAUMEL, Jean-Louis de BOISSEZON, Michel HAMEAU, Pierrette FRIMAS, Céline MALLEGOL, Jean-Marie WILLOCQ, Geneviève MAZUEL, Anne-Catherine KAUFFMANN, Serge NALET, Delphine ROQUES, Claire VOLTUCCI, Stéphane DURBEC et Laurence BIENBOIRE.

Monsieur Olivier ORSINI a donné procuration à Monsieur Gérard BAUMEL
Monsieur Stephan PACCHIANO a donné procuration à Madame Pierrette FRIMAS

La séance est ouverte à 19h30

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal
Désignation d'un secrétaire de séance.

- 1 – Taux d'imposition 2020**
- 2 – Prime exceptionnelle COVID19**
- 3 – Subventions aux associations**
- 4 – Commission communale des impôts directs**
- 5 - Désignation du délégué à la forêt (Office national des Forêts et Communes Forestières des Alpes de haute-Provence**
- 6 – Régularisation de limites de propriété, parcelles G751 et G13**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil désigne Madame MAZUEL comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises sur les délégations consenties par le conseil municipal.

1 – Taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal, ne statuant plus sur la taxe d'habitation, doit se prononcer sur le taux communal appliqué aux taxes foncières.

Les taux appliqués en 2019 seront reconduits pour 2020, le budget de la commune le permettant :

- 38.61 % taxe foncière bâtie
- 29.13 % taxe foncière non bâtie,

Proposition **adoptée par 13 voix pour et 2 contre.**

2 – Prime exceptionnelle COVID

Une prime sera accordée à 8 agents municipaux qui ont été confrontés à un surcroît de travail pendant la période de confinement pour maintenir la continuité du service public.

Cette prime, variant de 250 à 700€ suivant les cas, pour un montant total de 4 025€, sera versée en une seule fois avec les salaires de juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

L'ensemble du Conseil Municipal remercie chaleureusement les agents concernés pour leur dévouement et leur travail en cette période difficile.

3 – Subventions aux associations:

Le montant des subventions s'élève à 12 934 € qui sera versé aux associations pour l'année 2020, contre 15 600 € en 2019.

Le Comité d'Animation, qui n'a pas pu réaliser tous ses projets, renonce à une demande de subvention ainsi que l'association d'histoire et d'archéologie.

Les 14 autres associations concernées recevront la subvention demandée.

Les élus adhérant aux associations n'ont pas pris part au vote.

4 – Commission Communale des Impôts Directs:

Le maire, qui siège de droit dans cette commission, doit nommer 12 membres, 6 titulaires et 6 suppléants, qui seront proposés aux services des impôts.

5 – Désignation d'un délégué à la forêt:

A la demande de l'ONF et de l'association des communes forestières du 04, le Maire propose de nommer M. Serge NALET et M. Jean-Marie WILLOCQ conjointement délégués. Ils se répartiront les tâches.

Proposition acceptée **à l'unanimité.**

6 – Régularisation de limite de propriété:

Une erreur de bornage a été constatée par un géomètre sur un terrain bâti en 1978, avenue de la Falaise. Le mur de clôture de la propriété empiète de 72 m² sur un terrain communal (parcelles G 751 et G 13, touchant la parcelle G 454).

M. Baumel propose de vendre la parcelle pour 1€ symbolique aux propriétaires du terrain qui prendront tous les frais à leur charge.

La proposition est adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions.

Questions diverses:

Un conseil municipal aura lieu le vendredi 10 juillet à 19h30 pour désigner les 3 conseillers municipaux et 3 suppléants en vue du renouvellement du Sénat. Elections sénatoriales prévues le 27 septembre 2020.

Un autre conseil doit se réunir avant le 31 juillet pour voter le budget 2020 sous réserve de la transmission des documents nécessaires par les services fiscaux.

Dans cette perspective, M. de Boissezon nomme une commission communale consultative qui se réunira entre le 15 et le 20 juillet pour préparer le vote du budget en conseil.

Dans un souci de parité, il compose une commission de 4 membres composée de 2 femmes, 2 anciens conseillers et 2 nouveaux conseillers :

- Mesdames Pierrette Frimas et Laurence Bienboire
- Messieurs Olivier Orsini et Jean-Louis de Boissezon

La Gazette:

Le Conseil Municipal est invité à réfléchir à l'évolution de la Gazette (format, périodicité, contenu...)

Un espace de libre expression sera désormais accordé aux conseillers de l'opposition en proportion de leur représentation.

La séance est levée à 20 h 40

Le Maire
Gérard BAUMEL

INFORMATION : *Le Procès-verbal de la réunion rédigé par le (ou la) secrétaire de séance désigné(e) par le conseil municipal en début de séance est consultable en Mairie*